



N° de dossier : _____

Demande d'autorisation d'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif

Loi sur l'eau du 30 décembre 2006, arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, arrêté du 27 avril 2012, et arrêté du 22 juin 2007

Commune de :

- Création de l'assainissement non collectif
- Réhabilitation de l'assainissement non collectif
- Le présent projet fera l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis...)

A. Demandeur

Nom et Prénom : Tél.

Adresse postale :
.....

Mail :

Adresse de la propriété où doit être installé l'assainissement :
.....

N° de parcelle(s) cadastrale(s) :

B. L'installateur

Identité et coordonnées de l'installateur :
.....

C. Caractéristiques de l'immeuble

- Nature des locaux desservis :
 - Maison individuelle
 - Activité commerciale
 - Autre (préciser) : Nombre d'usagers :
- Importance de l'installation
 - Résidence locative
 - Résidence principale
 - Résidence secondaire

Nombre de logements :

Nombre de pièces principales : dont : chambre(s)

Superficie de l'habitation en m² :

D. Etude sommaire du sol et de sa perméabilité

Seule une filière adaptée à votre situation donnera des résultats satisfaisants

- Le zonage d'assainissement, document de référence, est consultable en mairie.
- La totalité du dispositif doit être implantée à plus de 35 mètres des captages d'eau utilisée à la consommation humaine.
- Le système à mettre en place dépend de l'aptitude du sol à assurer l'évacuation et l'épuration des eaux.

Important : en cas d'incertitude sur la nature du terrain, il est recommandé de procéder à une étude de sol à la parcelle (voir plaquette à télécharger sur le site www.cc-pontdeveyle.fr)

• **Observations :**

Nature du sol : Terre végétale Sable Argile Autre

Présence d'eau Oui Non

Pente du terrain : % en mm/m

E. Étude des effluents

Descriptif à réaliser pour les locaux à activité commerciale.

Estimation de la consommation Volume d'eau
consommé.....

- Estimation de la charge polluante journalière :

Toutefois pour tous dossiers ayant une charge polluante > 20 EH *, une étude spécifique sera demandée.

*Equivalent habitant

F. Dispositifs de traitement :

Toutes les filières suivantes doivent être validées par le Ministère, puis publiées au Journal Officiel Pour les dispositifs motorisés, l'établissement d'un contrat d'entretien annuel est vivement recommandé.

Microstations à culture libre Marque :
fixée n° d'agrément :
Capacité :EH

Filtre compact à massif de Laine de roche de Zéolithe de Copeaux de coco

Marque :
N°d'agrément :
Capacité :EH

Filtre planté : Volume de la fosse toutes eaux : m³
Une étude de filière sera demandée. Surface 1^{er} étage en m² :
Surface 2^{ème} étage en m² :

Toilettes sèches Volume de la cuve étanche :
 Traitement des eaux ménagères :

Si l'option des toilettes sèches est retenue, le traitement des eaux ménagères est à renseigner par un dispositif traditionnel. (art.17 de l'arrêté du 7/09/09)

G. Dispositifs traditionnels :

Les eaux de pluie ne sont pas admises dans le dispositif.

Le prétraitement s'effectue dans une fosse qui reçoit toutes les eaux usées de l'habitation.

Fosse toutes eaux : Volume en m³ :

- Une ventilation complète permet d'éviter la corrosion et les problèmes de mauvaises odeurs.

Ventilation primaire : prolongation au toit de la colonne de chute des eaux usées

ET Ventilation secondaire : extraction des gaz assurée par une canalisation prolongée au-dessus du faîte du toit et équipée d'un extracteur statique ou éolien

Diamètre en mm :

Un traitement par le sol

1. Les dispositifs avec dispersion dans le sol :

Epannage souterrain Longueur totale des tranchées en m :

Epaisseur de gravier en m :

Lit d'épandage Surface en m² :

Epaisseur de gravier en m :

Filtre à sable vertical non drainé Longueur en m : Largeur en m :

Le sable utilisé doit être siliceux et lavé

Epaisseur du sable en m :

de gravier en m :

2. Les dispositifs avec rejet dans le milieu superficiel :

Filtre à sable drainé Longueur en m : Largeur en m :

Epaisseur du sable en m :

de gravier en m : ;

H. Rejet des eaux :

- **Évacuation des eaux usées traitées** (fournir l'autorisation de rejet du gestionnaire de l'exutoire) :

une canalisation d'eaux pluviales

un cours d'eau

un fossé

autre, préciser :

Puits d'infiltration*

Dimensions :

*Ce système doit être précédé obligatoirement d'un épannage en sol reconstitué Une étude hydro géotechnique sera fournie pour le puits d'infiltration soumis à autorisation communale.

- **Évacuation des eaux pluviales** (Attention elles ne doivent pas transiter par la filière d'assainissement)

Infiltration

Cours d'eau

Fossé

Réseau pluviale

Autre

I. Cas particuliers :

Dans le cas d'une réhabilitation

Fosse d'accumulation (fosse à vidanger, étanche)

Marque : Type :

Volume : m³

Fosse chimique (pour les eaux vannes uniquement)

Marque : Type :

Volume :

J. Engagement du demandeur

Je soussigné (e) : m'engage à :

- Respecter les règles techniques de réalisation du système présenté dans ce document,
- Prévenir le SPANC, en vue de la vérification technique des travaux, **au moins 15 jours avant le démarrage des travaux d'assainissement.**
- Assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.
- Laisser le libre accès des tampons de visite lors des prochaines visites de contrôle de bon fonctionnement

Fait à, le.....

Signature du propriétaire

K. Engagement de l'installateur

Je soussigné (e) : m'engage à respecter les règles techniques de réalisation du système présenté dans ce document et prévenir le SPANC, en vue de la vérification technique des travaux, **au moins 15 jours avant le démarrage des travaux d'assainissement.**

Fait à, le.....

Signature de l'installateur

AVIS DU MAIRE :

- Avis Favorable
- Défavorable
- Réservé

Motifs et observations :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la visualisation de l'assainissement autonome. Le destinataire des données est le SPANC. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations, veuillez-vous adresser au SPANC.

Le dossier de demande d'autorisation doit être établi en 3 exemplaires (1 pour le SPANC, 1 pour la mairie et 1 pour le demandeur) et devra comporter les pièces suivantes (**Attention tout dossier incomplet ne pourra être instruit**) :

- Le présent formulaire,
- Un plan de situation de l'habitation dans la commune,
- Un plan de masse indiquant l'emplacement des différents appareils et dispositifs (à l'échelle) avec leurs exutoires (fossé, rivière, mare,...) ainsi que l'évacuation des eaux pluviales.
- L'étude de sol, le cas échéant,
- L'autorisation de rejet des eaux traitées du gestionnaire de l'exutoire, si nécessaire.

En cas de difficultés pour remplir le présent document, le **service Public d'Assainissement Non Collectif** est à votre disposition, n'hésitez pas à le contacter.

Le dossier de demande doit nous parvenir au moins **UN MOIS** avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ou avant le début des travaux d'assainissement en cas de réhabilitation, à l'adresse suivante :

Service Public d'Assainissement Non Collectif
de la Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle
57, Grande Rue
01 290 Pont-de-Veyle
tél : 03 85 20 32 07 fax : 03 85 31 68 29
e-mail : l.clement@cc-pontdeveyle.fr

Renseignements en ligne sur le site internet : <http://www.cc-pontdeveyle.com> Il est **indispensable** de prendre contact avec le service (03.85.20.32.07) afin de convenir d'un rendez-vous pour procéder au contrôle de **réalisation avant remblaiement de la filière de traitement** (au moins 48 heures avant).